

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés : 10

Conseillers votants : 9

L'an deux mil vingt cinq, le dix octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Hélène BOHL, Jennifer COLARDELLE, Lionel DELAY, Danièle JANNEL, Guillaume NOUET, Frédéric PATARD

Excusés : BOHL a donné procuration à Hélène BOHL

Absents :

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 20/25 :

**MODIFICATION DE REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES**

Le maire indique au conseil que le règlement actuel demande le dépôt d'un chèque de caution de 300 €. Cependant il n'est pas possible d'encaisser ce chèque en cas de sinistre sans l'ouverture d'une régie spécifique.

Il indique qu'en cas de bris de vitre, ou d'endommagement du matériel, les locataires fournissent une attestation d'assurance permettant un recours.

Il invite donc le conseil à supprimer la phrase suivante du règlement :

*En cas de non respect de cet engagement, un chèque de caution de 300 € préalablement déposé par l'organisateur auprès du référent communal ou en mairie, sera encaissé.*

Il resterait mentionné dans le règlement :

*En cas de dégradation des espaces mis à disposition, l'organisateur s'engage à régler les entreprises qui seront engagées par la Commune pour remettre ces espaces à leur état d'origine.*

~~*En cas de non respect de cet engagement, un chèque de caution de 300 € préalablement déposé par l'organisateur auprès du référent communal ou en mairie, sera encaissé.*~~

*En cas de perte ou de dégradation des équipements listés à l'inventaire, il s'engage à les remplacer dans la semaine suivant la fin de la mise à disposition, sinon ils seront facturés au tarif indiqué dans l'inventaire.*

**Après délibération, le conseil valide la modification du règlement intérieur.**

**Pour : 10**

Cécile PICHARD,



Secrétaire

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Régis FAVRET,



Maire

